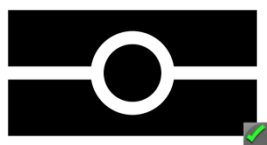




1ÈRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
PERSONNE MAJEURE

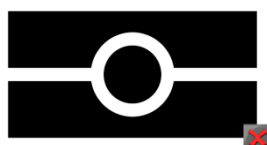
**Vous possédez un passeport sécurisé valide
ou périmé depuis moins de 5 ans**



- Passeport sécurisé
- 1 photo d'identité aux normes françaises
- 1 justificatif de domicile (certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France, bail de location, certificat d'enregistrement au poste de police...)
- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) ou [nom de l'autre parent](#)

NB: les services consulaires peuvent exiger tout document complémentaire en cas de besoin

**Vous possédez un passeport sécurisé périmé depuis plus de 5 ans
ou un passeport non-sécurisé**



- Tout document d'identité comportant votre état civil et une photo
- La copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre lieu de naissance est une ville dont l'état civil est [dématérialisé](#)) permettant de prouver que vous possédez la nationalité française
- 1 photo d'identité aux normes françaises
- 1 justificatif de domicile (certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France, bail de location, certificat d'enregistrement au poste de police...)
- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) ou [nom de l'autre parent](#)

NB : les services consulaires peuvent exiger tout document complémentaire en cas de besoin (justificatif de nationalité,...)